

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 17 octobre 2017

La Fondation CNP Assurances soutient l'installation de défibrillateurs cardiaques dans les parcs et jardins parisiens

Dans le cadre du plan « Paris qui sauve », la Mairie de Paris inaugure aujourd'hui, au chai de Bercy, l'un des premiers défibrillateurs cardiaques installés dans les espaces publics parisiens. Une opération rendue possible grâce au soutien financier de la Fondation CNP Assurances qui permettra à terme d'implanter près de 170 défibrillateurs dans la capitale.

Une inauguration en présence de Pénélope Komitès, adjointe à la Maire de Paris chargée des espaces verts, Anne Souyris, adjointe à la Maire de Paris chargée de la santé, Catherine Barrati Elbaz, Maire du 12^e arrondissement de Paris et de Sylvie Chaumont-Vallon, Déléguée Générale de la Fondation CNP Assurances

A Paris, 3 personnes par jour sont victimes d'un arrêt cardiaque dans un lieu public. Si personne ne met en œuvre les gestes qui sauvent dans l'intervalle de 8 à 10 minutes que mettent les services de secours à arriver, cet arrêt cardiaque leur est fatal.

C'est la raison pour laquelle les élus parisiens ont adopté en décembre 2015 le plan « Paris qui sauve », coordonné par le Département de Paris. Il a déjà permis à plus de 20 000 personnes de se former à sauver une vie.

Ce plan comporte 3 volets :

- La formation aux gestes qui sauvent
- L'installation de défibrillateurs dans l'espace public
- La prévention du psychotraumatisme

Dans ce cadre, près de 400 défibrillateurs sont d'ores et déjà installés dans des bâtiments municipaux qui accueillent du public à Paris, notamment les piscines et les centres sportifs. Leur implantation se poursuit et, depuis le mois d'octobre 2016, ce sont les grands parcs parisiens qui se voient doter de défibrillateurs entièrement automatiques, très simples d'utilisation et disponibles 24/24 H.

Le défibrillateur implanté aujourd'hui au chai de Bercy fait partie des 15 premiers appareils installés. Fin 2017, la totalité des grands parcs ainsi que les voies sur berges de la Seine et des canaux St-Martin et Ourcq seront équipés.

Ce déploiement s'accompagne d'un effort de formation systématique auprès des agents de la ville qui travaillent à proximité de ces appareils. Ils peuvent ainsi aider rapidement les usagers à localiser le défibrillateur et devenir eux-mêmes le premier maillon de la chaîne des secours en prodiguant les gestes qui sauvent.

Cette progression rapide de l'équipement en défibrillateurs a été rendue possible grâce au soutien financier apporté par la Fondation CNP Assurances qui a consacré en 2016 un montant de 13 500 € à

l'acquisition des 15 premiers défibrillateurs. La Fondation CNP Assurances poursuit son engagement dans la lutte contre l'arrêt cardiaque brutal à Paris en octroyant cette année près de 68 290 € pour le programme d'installation de 152 nouveaux appareils.

Enfin, une collaboration avec les pharmaciens est en cours pour installer des défibrillateurs à côté des pharmacies sur l'espace public et profiter ainsi de la visibilité des « croix vertes » pour permettre aux Parisien-nes de trouver facilement un défibrillateur.

Encouragement à un engagement citoyen dans la chaîne de secours, le plan « Paris qui sauve » a été rendu possible grâce au partenariat mis en place avec la Croix-Rouge Française, la Protection civile de Paris, la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris, l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris qui fournissent les formateurs, et sous l'impulsion de 2 parrains : les Dr Patrick Pelloux et le Pr Jean-Pierre Tourtier.

L'organisation de nombreuses actions a également été soutenue par La Fondation CNP Assurances ainsi que le Rectorat de Paris, la Fondation Ajila, l'Etablissement Français du sang et la RATP.

À propos de la Fondation CNP Assurances

Au service des grands enjeux de santé publique depuis plus de vingt ans, la Fondation CNP Assurances a décidé en 2015 d'intensifier son engagement et de faire de la réduction des inégalités sociales en matière de santé son axe prioritaire, en soutenant des projets d'envergure nationale, faisant écho à ses valeurs et impliquant la jeunesse. Elle poursuit parallèlement son engagement initié en 2009 dans l'amélioration de la prise en charge de l'arrêt cardiaque et les premiers secours. Elle est dotée d'un programme d'actions pluriannuel de 4 millions d'euros consacré exclusivement aux projets qu'elle soutient. La Fondation CNP Assurances est signataire de la Charte du Mécénat d'Entreprise réalisée par Admical.

Contacts presse :

Fondation CNP Assurances

Florence de Montmarin | 01 42 18 86 51

Tamara Bernard | 01 42 18 86 19

servicepresse@cnp.fr